

Atterrissage Le stade

Serre-Ponçon



Atterrissage lors de la compétition d'atterrissage de précision (Parapente Mag)



Véritable camp de base de la vallée de Chorges, l'atterrissage du stade permet d'atterrir depuis de nombreux décollages et vols rando.

L'atterrissage se fait après avoir dépassé l'arrêté de protection de biotope, qui impose de survoler cette zone (au Nord-Ouest de l'atterrissage) à plus de 300 mètres du sol. La PTU impose de passer au-dessus du stade, mais les champs avoisinants offrent quelques échappatoires.

Infos pratiques

Pratique : Parapente

Vent : ← E, ↖ SE, ↑ S, ↗ SO, → O

Thèmes : Point de vue

Toutes les infos pratiques

Recommandations

Coordonnées Secours Montagne : 112

Rappel des recommandations majeures aux pilotes (issus du Parc national des Ecrins) :

Ce message doit permettre aux pilotes de prendre conscience de leurs impacts potentielles sur les milieux naturels et de connaître les bons comportements à adopter pour les limiter.

En prenant compte de ces recommandations, le pilote peut pratiquer son sport sans provoquer de nuisances environnementales.

1. S'en tenir aux places d'envol, itinéraires de vol et places d'atterrissage recommandés par les clubs et les écoles ; éviter les zones de tranquillité pour la faune, indiquées par les clubs, les écoles locales et les agents du Parc national des Ecrins.
2. Au-dessus de la limite des forêts, choisir son itinéraire de manière à survoler le plus haut possible le terrain à découvert.
3. Éviter les vastes zones non habitées, au-dessus de la limite des forêts.
4. Si le pilote aperçoit des animaux sauvages (par exemple des chamois ou des bouquetins), il dévie de sa trajectoire ou les survole aussi haut et tranquillement que possible.
5. Jusqu'à fin juillet, éviter de raser les rochers avec des nids d'aigles et s'éloigner d'eux s'ils manifestent de l'agressivité.

- Respecter le travail des agriculteurs, exploitants et propriétaires
- Refermer toutes les clôtures
- Rapporter tous ses déchets
- Ne pas couper l'itinéraire à travers les prairies

Attention : Ces informations sont données à titre indicatif. Il est de votre responsabilité de vérifier le bulletin météo et les conditions de vol avant votre départ. Il est nécessaire d'avoir un niveau expérimenté afin de s'engager lors de conditions thermiques. L'Office de tourisme et le PNE ne pourront aucunement être portés responsable en cas d'accident. Il est également recommandé de faire appel à un professionnel, qui possède de fortes aptitudes techniques et de fortes connaissances du terrain.

En cas de doutes, s'adresser aux professionnels de la pratique.

Accessibilité

Depuis Chorges, passez derrière l'Intermarché et continuez tout droit en direction du stade.

Source



Serre-Ponçon

<https://www.serreponcon.com>